

**Service Nouveau-Brunswick
Inventaire des Interprètes
Concours public
Flexible au Nouveau-Brunswick**

Service Nouveau-Brunswick est à la recherche de personnes qui se joindront au Bureau de traduction en tant qu'interprètes débutants, intermédiaires ou autonomes (du français à l'anglais et de l'anglais au français) à Fredericton.

Les **interprètes débutants** offrent des services d'interprétation simultanée et consécutive (judiciaire) de base tout en apprenant la profession sous la direction et la surveillance d'un interprète d'expérience. L'activité est axée sur la formation.

Les **interprètes intermédiaires** offrent des services d'interprétation simultanée et consécutive (judiciaire), de qualité professionnelle, se concentrant sur l'amélioration constante des qualités requises pour obtenir le statut d'interprète autonome. Tout en bénéficiant du soutien d'un interprète d'expérience, les titulaires peuvent à l'occasion travailler seuls. L'activité est concentrée sur le perfectionnement.

Les **interprètes autonomes** travaillent dans des conditions autonomes et fournissent des services d'interprétation simultanée et consécutive de qualité à l'Assemblée législative et aux conférences de nature technique ou générale, ainsi que dans les tribunaux. Ils conseillent et encadrent des interprètes débutants. L'activité est axée sur les connaissances spécialisées en interprétation.

QUALIFICATIONS ESSENTIELLES : Les candidats choisis doivent posséder un diplôme universitaire, préférablement en interprétation, en traduction ou dans un domaine connexe, en plus de répondre aux exigences suivantes :

Débutant : Connaissance des méthodes de base, des outils et des procédures utilisés dans la profession. Aucune expérience en interprétation n'est exigée à ce niveau.

Intermédiaire : Deux ans d'expérience en interprétation et une bonne connaissance des techniques, des outils et des procédures utilisées dans la profession.

Autonome : Cinq ans d'expérience en interprétation et une connaissance approfondie des techniques, des outils et des procédures utilisés dans la profession. Le statut d'interprète agréé serait un atout.

Selon le nombre de candidatures reçues pour ce concours, une combinaison équivalente en formation et en expérience pourrait être prise en considération, ou les années d'expérience requises pourraient être augmentées.

La connaissance de l'anglais et du français parlés et écrits est nécessaire.

Vous devez démontrer clairement que vous possédez les qualifications essentielles afin que votre candidature soit prise en considération. Veuillez préciser votre capacité linguistique sur votre demande et vous assurer que la langue de votre choix pour l'évaluation est bien indiquée.

QUALIFICATIONS CONSTITUANT UN ATOUT : La préférence pourrait être accordée aux candidats qui possèdent l'atout suivant :

- une maîtrise en interprétation de conférence

Selon le nombre de candidatures reçues pour ce concours, il se peut que les candidats doivent, dans leur demande, faire état d'une ou plusieurs des qualifications constituant un atout en plus des qualifications essentielles afin que leur candidature soit prise en considération.

EXIGENCES OPÉRATIONNELLES : Les personnes choisies devront être titulaires d'un permis de conduire valide puisqu'elles devront effectuer des déplacements fréquents dans la province. L'horaire de travail change constamment. Les interprètes doivent souvent travailler en soirée, et parfois même les fins de semaine.

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES : Les personnes choisies doivent posséder les compétences comportementales suivantes :

- confiance en soi
- maîtrise de soi / endurance
- orientation service à la clientèle
- raisonnement analytique / jugement
- engagement à l'égard de l'apprentissage
- travail d'équipe et collaboration
- intégrité

COMPÉTENCES TECHNIQUES : Les personnes choisies doivent posséder les compétences techniques suivantes :

- Aptitude à utiliser la bureautique, les logiciels et les applications
- Sens de la planification et de l'organisation

REMARQUE : Afin que votre candidature soit prise en considération pour ce concours, vous devez préciser dans votre demande où, quand et comment vous avez acquis les qualifications requises pour ce poste. Votre curriculum vitæ doit être présenté en ordre chronologique inversé, détaillant votre expérience de travail en mois et en années, et si le travail était à temps partiel ou à temps plein (p. ex. de mai 2000 à juin 2004, temps plein).

Ce concours pourrait servir à pourvoir de futurs postes vacants au même niveau.

Les candidats inscrits au [programme d'égalité d'accès à l'emploi](#) et les anciens combattants, qui démontrent qu'ils sont parmi les plus qualifiés, auront la préférence au moment de la nomination. Nous souscrivons au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et préconisons l'utilisation réduite de produits parfumés.

TRAITEMENT :

Débutant : de 43 654 \$ à 60 996 \$ par année – Échelle salariale 3 – Rémunération des cadres et des non-syndiqués

Intermédiaire : de 47 944 \$ à 67 028 \$ par année – Échelle salariale 4 – Rémunération des cadres et des non-syndiqués

Autonome : de 54 834 \$ à 76 622 \$ par année – Échelle salariale 5 – Rémunération des cadres et des non-syndiqués

Nous encourageons les personnes à poser leur candidature en ligne au www.ere.gnb.ca **ou** par courriel à HR-RH@snb.ca en précisant le numéro de concours **2017-SNB-632**.

CE CONCOURS SERA ACTIF JUSQU'À CE QUE LES POSTES SOIENT POURVUS.

Nous remercions tous les candidats, toutefois, nous communiquerons uniquement avec ceux dont la candidature aura été retenue pour l'étape suivante.